

Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques

N° 23

SEPTEMBRE 2010

Bulletin de liaison

L'EDITO

Les événements dramatiques survenus en juillet ont donné lieu à la tenue d'une réunion à l'Elysée, un véritable « conseil de guerre », sur les « problèmes que posent les comportements de certains parmi les gens du voyage et les Roms » devant également « décider des expulsions de tous les campements en situation irrégulière ». Le chef de l'Etat a ainsi choisi de conférer aux violences survenues à Saint-Aignan (Loir-et-Cher) des conséquences à visée ethnique que nous ne pouvons accepter.

C'est l'opinion que l'ANGVC a voulu exprimer en signant rapidement un communiqué de presse avec les principales associations de voyageurs, unies pour l'occasion sans exception, et en appelant à participer aux manifestations du 4 septembre contre « la politique du pilori » organisées par la Ligue des droits de l'homme partout en France. Quelques jours auparavant, Alice Januel avait sollicité un rendez-vous rapide avec Nicolas Sarkozy pour lui demander, devant les dérives qui émergent un peu plus chaque jour contre les voyageurs, de ne pas encourager ni les amalgames ni les approches communautaristes et de garantir la cohésion sociale.

Depuis le mois de juillet, il ne se passe pas un jour sans qu'un journal, une radio ou une chaîne de télévision ne fasse part d'une information concernant l'expulsion des campements illicites des Roms ou commente la position de telle ou telle personnalité ou institution sur la question. Une telle médiatisation, si elle a laissé la place à un déballage outrancier d'incitations à la haine raciale, a également permis à de nombreux journalistes d'expliquer pourquoi il ne fallait pas faire d'amalgames entre Roms et gens du voyage.

Jamais les voyageurs n'avaient bénéficié d'une telle

tribune de presse ! Et pourtant, malgré la stigmatisation, malgré les contre vérités, malgré tout ce qui a été dit et entendu, les voyageurs ont aussi été considérés par l'opinion comme les victimes d'un pouvoir qui a voulu en faire des boucs-émissaires !

Nous nous attendons hélas à ce que les difficultés s'accroissent rapidement avec l'adoption probable de nouvelles dispositions pour légaliser les expulsions, avec l'intensification des investigations policières dans les départements sur les ressources et les activités des gens du voyage, avec une pression accrue des communes concernant les conditions d'installation de caravanes sur des terrains privés, avec des refus de raccordement aux réseaux à la veille de la période hivernale. Un tel contexte, qui ne prête pas à l'optimisme, loin s'en faut, laisse cependant espérer que les voyageurs ne resteront pas sans réagir à la détérioration de leurs conditions de vie. Sans cautionner certaines manifestations éventuelles plus ou moins violentes que cette période difficile laisse présager, nous ne pouvons que les inciter à résister avec les autres, voyageurs et amis, pour que l'égalité des droits et la dignité de tous soit respectée.

Marc BEZIAT, le Délégué Général



SOMMAIRE

- ▶ Vie de l'association
- ▶ Auto-entrepreneurs artisans : du nouveau
- ▶ Communiqué de presse du 21 juillet
- ▶ Règlement intérieur : appel à la vigilance
- ▶ Recensement 2011 - un acte de citoyenneté
- ▶ De vous à nous

INFO INFO INFO INFO

VIE DE L'ASSOCIATION

► **Entraide** : à la suite des évènements de St Aignan, l'ANGVC a lancé une collecte afin d'aider la famille Duquenot à savoir ce qui s'est passé. Pour cela il était nécessaire de déposer une plainte et de se constituer partie civile. Cela a nécessité le recours d'un avocat qui aura accès à l'ensemble du dossier et qui la représentera tout au long de la procédure. Vous pouvez faire parvenir vos dons à l'association avec la mention « Pour Luigi ».

URGENT : ADHESIONS ANGVC 2010

Toutes les personnes qui possèdent encore un ou plusieurs carnets d'adhésion 2010 doivent le renvoyer au plus vite à l'ANGVC. Même incomplet(s), renvoyez-le(s) avec le règlement des cartes vendues. Merci de votre compréhension.

► Alice JANUEL s'est rendue, aux côtés de plusieurs représentants d'associations, à une rencontre avec Pierre-Alain Muet et Jean-Louis Touraine, députés PS, auxquels s'étaient joint d'autres parlementaires. Ces députés envisagent de déposer un projet de loi visant à réviser la loi de 1969 qui avait instauré les titres de circulation à la place des carnets anthropométriques.

► Le 18 juillet, Alice JANUEL, la Présidente de l'ANGVC, a participé à Paris aux célébrations de la Journée nationale de la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français. Cette commémoration fût l'occasion pour Hubert Falco, le Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, de rendre un hommage appuyé aux Tsiganes, victimes des crimes racistes de l'Etat français et de l'internement dans des camps entre 1939 et 1946. « *Il est temps que leur souvenir prenne place dans la mémoire nationale* », souligna t-il.

► Alice JANUEL, la Présidente, et Christophe SAUVE, le Vice-président, seront reçus à l'Elysée le 6 octobre par Christian FREMONT, directeur de cabinet du Président de la République, pour lui faire part des difficultés des voyageurs et lui présenter les propositions de l'ANGVC.

► L'ANGVC va lancer en octobre une nouvelle initiative à l'attention de tous les préfets concernant les interdictions d'installation des caravanes inscrites dans les documents d'urbanisme des communes. Une action sur ce thème est actuellement menée à titre expérimental dans l'Oise par Henri PIERRE et Roland GRUART.

SOUTENEZ L'ASSOCIATION !

ATTENTION ! L'ANGVC a remboursé début septembre le second versement de 4 250 € de sa dette. Cependant, **les dons collectés à cette date n'ont pas suffi** et l'association a dû prélever sur ses fonds propres. **Nous vous invitons à faire un effort supplémentaire.**

Parce que l'ANGVC c'est l'affaire de tous, soutenez-la en envoyant vite votre don à ANGVC - 52 rue Charles Michels - 93200 St Denis.

L'ANGVC émettra sur demande un reçu fiscal ouvrant droit à un abattement sur vos impôts 2010.

PRÊT DU SECOURS CATHOLIQUE		
Montant emprunté : 17 000 € (sur 4 ans) Reste dû au 01/10/2010 : 8 500 €		
Date d'expiration : 1er juillet 2012		
Prochain remboursement au 1er juillet 2011	Nombre d'adhérents / Nombre de donateurs au 01/10/2010	Montant total collecté entre le 01/01 et le 30/09/2010
4 250 €	470 / 97	3 055 €

Alice JANUEL, la présidente, remercie chaleureusement celles et ceux qui, à titre individuel ou collectivement, ont exprimé leur solidarité à l'association par leur générosité.

AUTO-ENTREPRENEUR: UN NOUVEL IMPRIME POUR LES ARTISANS

Depuis le 1er avril, les auto-entrepreneurs (régime micro social) qui ont une **activité artisanale principale** doivent s'immatriculer au répertoire des métiers. Ils peuvent bénéficier ainsi des aides à la création d'entreprise dispensées par les chambres des métiers.

L'auto-entrepreneur qui exerce à **titre complémentaire** une activité artisanale est dispensé de cette inscription s'il poursuit une formation initiale, s'il perçoit une pension de retraite, s'il est salarié au minimum à mi-temps ou s'il exerce une ou plusieurs activités non salariées et non artisanales.

La dispense cesse lorsque, pour l'année civile précédente, le revenu de l'activité artisanale est supérieur à 50% des revenus d'activité ou des pensions de retraites perçus.

Ceux qui souhaitent exercer une activité artisanale sous le régime de l'auto-entrepreneur, **doivent remplir le formulaire** ci-joint (Cerfa n°14105*01) à joindre au formulaire PO d'inscription à l'auto-entrepreneur.

INFO INFO INFO INFO

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite aux propos de Nicolas Sarlozy, l'ANGVC, l'UFAT, l'ASNIT et Action Grands Passages ainsi que la FNASAT ont signé ensemble un communiqué le 21 juillet pour dénoncer l'amalgame opéré et la stigmatisation des Roms et des gens du voyage.



© DR

Manifestations du 4 septembre : contrairement à Nantes (notre photo), les voyageurs étaient malheureusement très peu visibles dans les cortèges.

Les événements dramatiques récents survenus à St Aignan (Loir-et-Cher), où un jeune homme est décédé au cours d'une opération de gendarmerie, donnent lieu aujourd'hui à une odieuse stigmatisation de l'ensemble des gens du voyage et des Roms de la part du Président de la République qui les érige en boucs-émissaires des difficultés rencontrées en matière de sécurité par le gouvernement.

En annonçant la tenue d'une réunion d'opportunité le 28 juillet, le chef de l'Etat entretient une confusion entre gens du voyage et Roms, renforçant l'inutile et dangereuse ethnicisation du débat, qui nous entraîne bien loin de l'idéal républicain.

Concernant les gens du voyage, la logique d'expulsion ne saurait être mise en avant sans faire écho aux carences des dispositifs d'accueil imposés par la loi. Le rôle de substitution des préfets pour pallier l'inertie des communes ou établissement publics de coopération intercommunale n'est que très rarement mobilisé. C'est de la responsabilité de l'Etat.

Rappelons que les gens du voyage sont citoyens français et toujours soumis à une législation d'exception, jugée discriminatoire pas la Halde, qui en fait une population contrôlée comme aucune autre.

La situation des Gens du voyage appelle des réponses publiques concertées et volontaristes, plutôt que des annonces dont on discerne mal qui elles concernent et les effets positifs qu'elles pourraient produire, au vu des pratiques déjà en cours. Les Roms roumains et bulgares

sont citoyens de l'Union européenne et jouissent naturellement d'une parfaite liberté de circulation, dans un régime transitoire discutable.

On imagine par contre aisément que législation d'exception, stigmatisation et amalgame font le jeu de tensions et de rejets dont personne n'a ni envie ni besoin. Pourtant, partout en France, la démarche de concertation de gens du voyage et le courage politique de municipalités donnent à voir l'évidente possibilité du « vivre ensemble ».

Dimanche dernier, un hommage appuyé d'Hubert Falco aux Tsiganes internés en France entre 1939 et 1946, a affirmé la place des gens du voyage dans l'histoire française. Cette reconnaissance a été vécue comme une avancée significative vers la reconnaissance d'une pleine citoyenneté. Espoir vite déçu par une communication du chef de l'Etat qui rappellera sans aucun doute aux historiens de nombreuses manifestations de politiques d'exclusion et d'oppression.

L'ANGVC, l'ASNIT et Action Grand Passage, l'UFAT et la FNASAT – Gens du voyage dénoncent avec fermeté une approche ethnicisante et stigmatisante dont elles redoutent les conséquences à la fois sur les familles et sur l'évolution des politiques publiques qui seront mises en œuvre.

REGLEMENT INTERIEUR DES AIRES

Depuis longtemps les voyageurs subissent la pression des gestionnaires ou de leurs délégués afin qu'ils ne puissent contester les excès de pouvoir exercés dans leur gestion des aires d'accueil. De plus en plus de voyageurs, refusant de courber l'échine plus longtemps, s'élèvent pour dénoncer de telles pratiques inadmissibles. Grâce à leur courage, ce sont tous les voyageurs qui sont en position de faire changer concrètement les choses.

L'ANGVC a été saisie depuis longtemps de décisions abusives prises au nom du règlement intérieur sans pouvoir engager une action faute de plainte des voyageurs. Elle a récemment soutenu un recours contre une décision refusant l'accès sur une aire à une famille parce que l'un de ses membres avait eu une attitude répréhensible envers un membre du personnel sur une autre aire. L'ANGVC refuse toute double peine infligée ainsi ! Si vous estimez être victimes d'un abus de la part d'un gestionnaire, appelez l'ANGVC pour prendre un avis sur ce qu'il y a à faire. Une chose est certaine : **sans une réaction des voyageurs, ces pratiques indignes ne cesseront pas !**

L'ANGVC renouvelle également son appel à résister contre les règlements intérieurs abusifs. **LE CHANGEMENT, C'EST VOTRE AFFAIRE !**

RECENSEMENT 2011 - UN ACTE DE CITOYENNETE

Ce n'est pas un contrôle administratif ! C'est une enquête qui permet de dénombrer la population à un moment donné et ses conditions de vie afin de pouvoir déterminer les besoins à développer à l'avenir.

Parce que les voyageurs ont un mode d'habitat particulier, l'INSEE, qui est en charge du recensement, organise une campagne de recueil d'informations **les 20 et 21 janvier 2011** des personnes vivant en habitat mobile (cf. le prochain bulletin). Elle le fait aussi pour d'autres catégories de population (les mariniers par exemple).

Les informations que vous fournirez ne seront absolument pas divulguées ou transmises à d'autres organismes ou administrations. Elles restent totalement confidentielles et servent à un traitement statistique. Votre nom et date de naissance permettent uniquement de vérifier qu'il n'y a pas d'autre questionnaire rempli pour une même personne.

DE VOUS A NOUS



- ▶ **APPEL A TEMOINS** : Un collectif d'avocats et de juristes souhaitent faire cesser les pratiques abusives en matière de contrôles d'identité, en particulier ceux « au faciès », et les dénoncer devant les instances judiciaires françaises et européennes. Pour y parvenir, elles comptent notamment sur le témoignage de voyageurs qui sont souvent victimes de contrôles répétés et abusifs des forces de police ou de gendarmerie. Vous pouvez faire part de votre témoignage en appelant l'ANGVC qui vous mettra en contact avec un(e) juriste de ce collectif. Merci de votre participation active à cette enquête.

▶ Le Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité déposée le 1er mars dernier dans le cadre d'un recours devant la Cour d'appel de Versailles contre une décision d'expulsion de Roms à Aubervilliers, a estimé que les articles 9 et 9-1 de la loi Besson du 5 juillet 2000 n'étaient pas contraires à la Constitution.

▶ **Condamnations unanimes** : Le rapport des experts du comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU a émis le 27 août de très sérieuses réserves sur la situation réservée aux Roms et gens du voyage en France. Le 28 août, c'est le Président de l'Assemblée du Conseil de l'Europe qui exprimait sa préoccupation, avant que les députés du Parlement européen ne critiquent massivement la rance le 7 septembre et que la Commission européenne ne rappelle sa condamnation des pratiques d'expulsion en France le 16 septembre au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Bruxelles.

▶ **Plusieurs circulaires** (datées du 24 juin, du 5 et 9 août et du 13 septembre), toutes relatives à l'évacuation ou l'expulsion des campements illicites, ont été adressées cet été aux services de l'Etat par le Ministère de l'Intérieur. Si elles ciblent en priorité les Roms pour des raisons politiques largement débattues et contestées depuis plusieurs semaines, elles sont également susceptibles de s'appliquer à tout occupant, notamment les voyageurs, en infraction avec les lois et règlements d'urbanisme. Il est à noter que les dispositions de la loi de 2003 de Sécurité Intérieure initiée par Nicolas Sarkozy, lorsqu'il était Ministre de l'Intérieur, sont rappelées pour être appliquées de façon stricte.

TOUJOURS D'ACTUALITE, TOUJOURS UTILE : UN DVD A VOTRE SERVICE

COMMANDEZ LE GUIDE PRATIQUE - DVD

(lisible sur tous les lecteurs et les ordinateurs)

Il s'agit de la version actualisée du guide pratique des gens du voyage. Merci de **renvoyer ce coupon avec votre participation de 3 € pour les frais à l'ANGVC.**

NOM

Prénom

Adresse où vous souhaitez recevoir votre DVD

.....

Code Postal Ville

.....

LE GUIDE PRATIQUE DES GENS DU VOYAGE

SOYEZ INFORMES DE VOS DROITS

Vous pouvez vous le procurer directement en retournant dès maintenant le coupon ci-contre avec votre participation à l'ANGVC.

SOYEZ UN RELAIS POUR LES DROITS DE CHACUN

Vous pouvez aussi prendre en dépôt une quantité de DVD afin de les proposer aux voyageurs sur les terrains, autour de vous ou à toute personne intéressée.

Dans ce cas, vous paierez plus tard la participation des DVD que vous aurez vendus.

Appelez l'ANGVC au 06 15 65 73 40 (laissez votre nom et vos coordonnées en cas d'absence).